

CCAS / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Centre Communal d'Action Sociale

Formulaire facultatif et volontaire de demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables 2022

À contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (Canicule, Grand Froid, COVID-19...)

Je soussigné(e),

NOM : Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone fixe et/ou portable : Adresse email :

Sollicite mon inscription facultatif et volontaire sur le registre nominatif des personnes vulnérables 2022 à être contacté en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques (Canicule, Grand Froid, COVID-19...)



PRÉSIDENTE :

Sophie MÉTAYER

VICE PRÉSIDENT :

José POLART

MEMBRES ÉLUS :

Françoise COURTOIS •

Denise DARTEIL • Nathalie GOHLKE •

Karen HUET • Christelle LOUVIOT

MEMBRES NON ÉLUS :

Marie-Paule BRÉMAUD • Stéphanie

BUREAU • Agnès CHALUMEAU •

Annette FRAPPÉREAU •

Hervé LOUVIOT • Roselyne PAILLAT

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, a été bien occupé encore cette année.

Tout d'abord comme l'an passé, vous trouverez ci-joint un formulaire facultatif d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables 2022.

Peut-être allez-vous vous dire :

- Je l'ai déjà fait l'année dernière.

- Je suis en forme, Je ne suis pas une personne vulnérable.

- À quoi cela va-t-il me servir ?

Et bien, prenez le temps de lire ce qui suit :

Selon l'Art L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes isolées qui en font la demande.

Ces données sont notamment utilisées par les membres du CCAS dont le maire en est le Président, pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsqu'un plan d'alerte et/ou d'urgence est mis en œuvre (plan canicule, plan épidémie COVID, plan grand froid...)

Les registres nominatifs créés au titre du recueil d'information sont soumis à la réglementation du RGPD (règlement général de la protection des données). Ils doivent être détruits à la fin de chaque année et de ce fait doivent être recréés pour l'année suivante.

CHAQUE ANNÉE VOUS DEVEZ RENOUELER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES PERSONNES VULNÉRABLES.

Pendant le 1er confinement lié au COVID, cela nous a permis d'être en contact avec quelques-uns d'entre vous complètement isolés et de répondre à certains de leurs besoins (livraison alimentaire, livraison de médicaments, soutien moral par l'écoute...). Puis lors de la mise en place de la vaccination, nous avons pu offrir à ces personnes inscrites les places que nous avons bloquées au vaccinodrome de Saumur en organisant, par la même, le transport de ces quelques 30 personnes. Nous les avons bien évidemment accompagnées à nouveau lors de la 2ème injection.

Puisque nous parlons des actions du CCAS, la dernière mise en place a été pour la 3ème vaccination proposée aux Tuffalunois de plus de 65 ans et que nous avons réalisée le 23 novembre 2021 à la Résidence Autonomie pour près de 75 personnes.

Merci à nos médecins et stagiaires ainsi qu'au Cabinet d'Infirmières d'Ambillou-Château, de répondre toujours présents aux sollicitations de Mme le Maire pour procéder aux vaccinations.

Pour l'année 2022 le CCAS réfléchit à la mise en place d'actions intergénérationnelles, d'actions de soutien aux aidants et bien d'autres, dont nous espérons une mise en place rapide sans être à nouveau repoussé par le COVID.

En attendant restons prudent !

« COMBATTRE LE VIRUS DE LA COVID-19 EST L'AFFAIRE DE TOUS SUR NOTRE COMMUNE. »

PLUS D'INFOS www.tuffalun.fr